

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 30 septembre 2025

N° VA_DEL2025_156

**Objet : Troisième affectation de crédits destinés aux associations sportives
- aide à l'emploi sportif et adult'sport**

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Jean-Michel MOLLE, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Yohan TISON, Mariam DEDEKEN, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

La Ville s'est engagée dans le cadre de sa politique sportive, à soutenir les actions des associations visant à contribuer à l'éducation et à l'animation de la Ville.

Un crédit de 1 280 800 € dont une provision de 78 000 € pour les aides dispositif Ville, a été inscrit au budget primitif 2025. Il représente une enveloppe globale sous forme de subventions pour les associations œuvrant dans ce secteur.

Ont déjà été attribués par de précédentes délibérations 1 200 950 €.

Certaines familles ont des difficultés financières pour accéder à l'ensemble des pratiques sportives villeneuvoises. Aussi depuis de nombreuses années, sont accordées à titre d'allègement du coût de l'inscription aux diverses activités sportives, des aides appelées Adult'sport. Ce dispositif permet aux adultes de s'inscrire dans le club sportif de leur choix.

Par ailleurs, une enveloppe spécifique est attribuée pour l'aide à l'emploi sportif destinée à faciliter l'embauche de personnels qualifiés au sein des associations.

Après instruction des dossiers déposés par les associations, les affectations reprises dans le tableau ci-annexé sont proposées à l'assemblée délibérante pour un montant total de 15 044 €.

En cas de non réalisation des objectifs, de faute de l'association ou de non-

respect du contrat d'engagement républicain, le reversement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamé par la collectivité.

Après avis de la Commission Plénière du jeudi 18 septembre 2025, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'autoriser le versement des subventions aux organismes cités ci-après pour un montant de 15 044 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant type ci-annexé avec chacune des associations concernées.

Imputation comptable : 65748 30 5110

Politique publique (domaine-action-activité) : 11.6.1 Clubs / associations sportives

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 6 octobre 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250930-214264-DE-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 2 octobre 2025

Tableau d'affectation - aide à l'emploi sportif

1er trimestre 2025

Association	Montant proposé
ACVA (Athlétic Club Villeneuve d'Ascq)	1 121,00 €
ALA GEA	102,00 €
ASVAM (Association Sportive Villeneuve d'Ascq Métropole)	513,00 €
AVAN NATATION	513,00 €
AS Arbonnoise	72,00 €
BVA	21,00 €
Club Sportif de BRIGODE	490,00 €
CEVA (Cercle d'Escrime VA)	93,00 €
ENERGYM	136,00 €
ESBVA (Entente Sportive de Basket de Villeneuve d'Ascq)	1 650,00 €
ESBVA-LM	2 435,00 €
FOS GV	78,00 €
FOS Tennis	330,00 €
Fos Tennis de Table	231,00 €
VDA FLERS OS (Villeneuve d'Ascq Flers Olympique Sportif)	275,00 €
Judo Club Flers Sart	101,00 €
La Raquette	1 769,00 €
Les Intrépides	179,00 €
Stade Villeneuvois (Lille Métropole Rugby Club Villeneuvois)	876,00 €
Office Municipal des Sports	1 797,00 €
Sac à Pof	189,00 €
Samyoga	48,00 €
St Jean Baptiste	485,00 €
US Ascq (Union Sportive Ascquoise)	160,00 €
VA-TRIATHLON (Villeneuve d'Ascq Triathlon)	481,00 €
VAFF	398,00 €
VARS-LM (Villeneuve d'Ascq Rythme et Sport - Lille Métropole)	486,00 €
TOTAL	15 029,00 €

TABLEAU D'AFFECTATION AIDE ADULT'SPORT 1er trimestre

Nom de l'association	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
AMICALE LAIQUE PASTEUR SECTION TIR	1	15 €

**AVENANT N° MODIFIANT LES ARTICLES 3 § 3.1
DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT**

Entre :

La Ville de VILLENEUVE D'ASCQ, représentée par son Maire, Monsieur Gérard CAUDRON, habilité en vertu de la délibération VA_DEL2025_ du 30 septembre 2025.

et :

L'association dénommée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social se situe à, N° Siret représentée par La, Le Président (e)

Il a été convenu d'apporter les ajouts suivants aux articles 3 § 3.1 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement signée le en vertu de la délibération n° 2025_ du 1^{er} avril 2025.

ARTICLE 1 – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'article 3 est modifié comme suit :

Par délibération n° VA_DEL2025_ du 30 septembre 2025, la Ville a souhaité octroyer une subvention d'un montant de :
..... € au titre.....

Lesquelles seront versées sur le compte n° de ouvert à la banque, – à et imputées sur les crédits :

..... pour un montant de €.

Toutes les autres clauses restent inchangées.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le

Pour l'Association,
La, Le Président (e),
.....

Pour la Commune,
Le Maire,
G. CAUDRON.